



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	21
Votants par procuration	12
Absents	2
Total des votes	33

L'an deux mille vingt cinq, le quinze avril, à 17h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 1 avril 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

**ELUS PRESENTS :**

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Myriam VANNIER, Mme Mauricette ROSA, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Kévin MAUVIEUX

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

Mme Florence GAUTIER à M. Christophe CANTELOUP, M. Laurent BEAUDOUIN à M. Dominique BURET, Mme Dominique RETUREAU à Mme Vanessa DUVAL, M. Christian BOISSY à M. Patrick AUBE, M. Bruno DEPLANQUES à M. Jean-Luc LEFRANCOIS, Mme Sonia QUESNEY à M. Alexis DARMOIS, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Laurette MONLON, M. Djibril GUENNI à M. Thierry BERNARD, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON, M. Sébastien ANFRAY à Mme Florence MOUCHEL, M. Mikael CHEVREAU à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Sophia KOUZAIEFF à M. Kévin MAUVIEUX

**ELUS ABSENTS :**

M. Pascal MARE, M. Kévin LEFRANCOIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Vanessa DUVAL

**N°DEL\_0037\_2025 Convention de partenariat entre la ville de Pont-Audemer, la CCPAVR et le club des Castors Rislois**

Créé en 2019 afin de proposer au public une approche originale du patrimoine, le parcours de découverte de la ville en kayak a fait jusqu'à présent l'objet d'une convention entre la ville de Pont-Audemer et le club de kayak Les Castors Rislois. Au regard de la participation du service environnement de la CCPAVR dans le cadre de la compétence GEMAPI, il est proposé de faire évoluer la convention initiale en ajoutant la CCPAVR en signataire.

La présente convention tripartite entre le club de kayak Les Castors Rislois, la ville de Pont-Audemer et la CCPAVR a donc pour objet de fixer les engagements de chaque partie dans la mise en œuvre et le fonctionnement du circuit de découverte de la ville en kayak durant la saison touristique.

La CCPAVR s'engage à la manœuvre et la gestion des vannages, le respect des côtes réglementaires préfectorales.

La ville de Pont-Audemer s'engage à assurer le bon fonctionnement du pontons et lignes de vie, entretien des canaux et des berges), à communiquer au club tout projet de travaux situés sur le parcours et à assurer la communication autour de cette activité.

Le club des Castors Rislois s'engage à communiquer le planning concernant la possibilité d'effectuer ce parcours à l'aide du dispositif audio mis à disposition par la Ville de Pont-Audemer pour la valorisation de son patrimoine et à lui réserver certains créneaux notamment dans le cadre du festival des Mascarets.

Cette convention a une durée de 3 ans. Elle est renouvelable tacitement 3 fois pour une période d'un an.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que le parcours kayak permet de valoriser le patrimoine de la ville,

**CONSIDÉRANT** qu'une Convention est nécessaire pour encadrer cette activité,

*Le Conseil Municipal décide,  
Après en avoir délibéré*

*A l'unanimité,*

- **D'AUTORISER** le Maire à signer cette convention de partenariat et tous documents s'y rapportant.

Le secrétaire de séance

Vanessa DUVAL

Pont-Audemer, le 15 avril 2025  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Alexis DARMOIS